

La lettre N° 26 d'INFOS

Montreuil, le 25 janvier 2013



aux sections CGT Finances Publiques

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

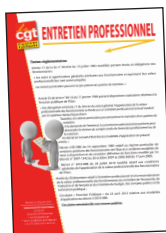
éditorial



À la Une...

- Entretien professionnel : La CGT écrit au directeur général
- Lancement du « Manifeste de l'agent des finances publiques » et de ses états généraux
- CAPN C sélection des postes en vue du mouvement spécifique au 1er juillet 2013
- CAP d'affectation au titre de l'article 23 du statut sur postes d'Inspecteurs Divisionnaires 30 novembre 2012

Entretien professionnel



Dates GT
BOYCOTT

Comptes-Rendus...

- CAPN C sélection des postes en vue du mouvement spécifique au 1er juillet 2013
- CAP d'affectation au titre de l'article 23 du statut sur postes d'Inspecteurs Divisionnaires 30 novembre 2012
- CAP C AAP 1ère cl recours de notation 2012 (gestion 2011) DL et CR.

Démarche revendicative : où en sommes-nous ?

Dans un contexte revendicatif rendu particulièrement difficile par les politiques menées, et les annonces de futures réformes (RGPP remplacée par la MAP, acte III de la décentralisation) ; la CGT-Finances Publiques a cherché depuis son congrès à élever le niveau du rapport de force.

A la DGFIP, cela s'est traduit par la construction d'une démarche unitaire forte rassemblant toutes les organisations de notre direction avec notamment l'appel à la journée unitaire du 27 novembre. Cette unité reste aujourd'hui de mise, elle conduit les organisations syndicales de la DGFIP à porter des propositions d'actions dans la période. Cela apparaît d'autant plus essentiel, pour combattre efficacement le cycle des réformes régressives dans notre administration.

Un autre des points rattachés à la dimension unitaire concerne l'organisation du dialogue social, et cela alors même que sous prétexte d'équité de traitement des administrations, le nouveau pouvoir en place n'a pas caché ses préférences en faveur de « l'interministérialité ». Du point de vue DGFIP, cela nous interpelle sur la remise en cause d'acquis arrachés grâce aux luttes menées depuis 2008 (non-application de la PFR, volume de promotions).

Alors que ce gouvernement se déclare respectueux des corps intermédiaires, il ne souhaite pas ouvrir des espaces de négociations et privilégie au contraire les mêmes recettes d'accompagnement consistant à réduire les marges de concertation au plus faible dénominateur (c'est-à-dire à rien).

Ainsi, comme nous l'avons déjà écrit dans la lettre d'infos dédiée au compte-rendu de la dernière rencontre avec le Directeur Général, le Comité Technique de Réseau du 30 janvier doit être l'occasion de changer les règles du jeu.

De plus, de nombreux débats existent sur les objectifs et la mise en place concrète des démarches unitaires décidées au titre de la construction des prolongements revendicatifs de la journée de grève du 27 novembre.

Dans de nombreux secteurs de la Fonction Publique, ou au ministère (ex : Douane, banque de France) ; des actions sont menées, construites dans un périmètre unitaire plus ou moins large. Cette volonté d'action, existe aux différents niveaux. Comme le démontre la journée d'action fonction publique du 31 janvier.



La signature de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, par les syndicats minoritaires (CFDT, CGC, CFTC), visant à modifier en profondeur le Code du Travail illustre également les problématiques à résoudre pour rassembler le monde du travail sur des choix de rupture propices à la satisfaction des revendications.

A la veille du premier anniversaire de changement de majorité, outre le bilan politique du nouveau gouvernement, nous aurons également à nous pencher sur le type de syndicalisme que nous souhaitons développer.

De notre point de vue, ce débat implique notamment la prise en compte de cinq réflexions majeures, qui sont autant d'enjeux de notre congrès confédéral:

- 1° Articuler et développer les luttes au niveau européen pour faire face aux offensives européennes coordonnées « des promoteurs de l'austérité ».
- 2° Nécessité, d'avoir un débat ouvert permettant l'expression de tous les syndiqués sur les positionnements de la CGT, concernant le rôle, la place de l'Etat et la capacité d'intervention de la puissance publique.
- 3° Redéfinir dans le respect de l'indépendance syndicale nos rapports au monde politique et au mouvement sociétal pour trouver des points d'appui permettant de faire progresser la satisfaction de nos exigences revendicatives.
- 4° Multiplier les lieux d'échanges entre les structures de la CGT facilitant l'élaboration des contenus et la construction de réelles convergences de lutte autour de démarches communes et appropriées.
- 5° Aller à la rencontre des salariés, des agents pour débattre et construire ensemble les processus de mobilisation.

A la DGFIP, les échanges relatifs à l'analyse du 27 novembre montrent la complexité à tirer tous les enseignements des résultats de cette journée. Si, nous nous accordons tous à dire que le climat de conflictualité demeure et que les tensions sociales s'aggravent, cela ne s'est pas totalement répercuté dans les faits.

Pour autant, ce constat ne doit pas conduire à passer sous silence, et loin s'en faut, la réussite de plusieurs initiatives menées dans la période autour de grèves locales, des CTL « suppressions d'emplois », des visites locales du DG, et des bagarres pour le maintien des trésoreries comme à ST MARTIN d'AUXIGNY dans le Cher. Celles-ci traduisent l'existence d'un véritable potentiel de mobilisation.

A cet égard, cela renforce nos responsabilités militantes pour proposer les processus d'actions les plus fédératifs et les plus rassembleurs.

Dans cet esprit et ce stade de réflexion, quelques uns des éléments retenus, au cœur de notre démarche revendicative, sont les suivants :

1° Adoption d'un manifeste unitaire soumis à signature électronique des agents ayant pour objet d'exprimer massivement le refus des politiques engagées à la DGFIP et se posant en alternative à la démarche stratégique.

2° Préparation d'Etats Généraux dans les Directions autour de l'élaboration de cahiers revendicatifs dans les services et de la signature du manifeste. Cela pourrait constituer une première étape pour aller vers l'organisation d'une manifestation nationale et d'assises nationales. A ce stade, il nous faut encore travailler unitairement à une trame revendicative pour faciliter la rédaction des cahiers.

3° Plan d'HMI unitaire pour le mois de Février

3° Démarche CGT Finances Publiques en direction des politiques autour des questions de financement et de fiscalité pour soutenir notre combat pour l'emploi et les missions (des initiatives sont en cours dont vous serez plus amplement informés des résultats dans les prochaines lettres d'infos).

4° Intensification de l'activité des « collectifs de dossiers » de la CEN en phase avec les sections, avec mise en place de plan de travail notamment sur les problématiques de réseau et maillage territorial, sur les missions fiscales et de recouvrement.

5° Campagne contre la démarche stratégique et pour la définition de réels espaces de négociation sur nos revendications.

Aujourd'hui, nous sommes engagés dans une démarche unitaire ambitieuse avec les agents, dans la perspective d'amplifier durablement les luttes à la DGFIP, non seulement pour la satisfaction de nos propres revendications mais aussi pour participer à la construction de luttes nécessairement convergentes aux niveaux fonction publique et interprofessionnel.

A propos de l'amendement LAMASSOUR

Début 2012, la CGT a porté l'affaire devant le comité de dialogue social européen qui a rendu un avis favorable. Bien que non contraignante, cette décision pouvait être intégré dans la jurisprudence française. Dans un rendu de jugement récent, cette possibilité n'a pas été retenue par le juge en charge de l'instruction du dossier.

L'UGFF nous a informé qu'une saisie contentieuse du juge européen prendrait plusieurs années pour une issue incertaine. Elle nous a indiqué avoir ressaisi la ministre de la Fonction Publique pour faire inscrire ce point à l'ordre du jour des négociations prévues prochainement sur le dialogue social.